



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2012**

**Présents : MM. SCHULTZ - GATEAUD - BERTHOUD - DUBOIS - GALLAND - LYOT - PETRILLO
Mmes EVANNO - LAGRANGE - COMTE**

Pouvoir : Mme TARDY à Mme LAGRANGE - Mme DASSONVILLE à M. BERTHOUD - M. GOBET à M. GALLAND

Absent : M. SARAS - Absent excusé : M. COULON

Convoqués en séance ordinaire le 17 septembre 2012 à 20 h 30

Désignation d'un secrétaire de séance : Jean-Claude DUBOIS

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 04/09/2012, le conseil délibère.

Avant l'ouverture de la séance, M. le Maire présente à l'assemblée M. BURTIN, directeur de la SEMA.

M. BURTIN expose au conseil municipal la demande pour la création d'une ZAC et souligne que la commune peut désigner un mandataire pour coordonner et piloter l'ensemble des études préalables dans divers domaines : urbanisme, environnement, VRD, géotechnique.

1^{er} POINT : INDEMNITÉ D'ORGANISATION DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES 2012

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'État a alloué une participation aux dépenses liées aux élections présidentielles (scrutins des 22 avril et 06 mai 2012) et législatives (scrutins des 10 et 17 juin 2012) pour un montant total de 438.52 €.

Traditionnellement, cette somme est redistribuée aux agents au titre d'indemnisation pour travail supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE la proposition du Maire et les modalités de répartition de ces crédits.

2^{ème} POINT : MARCHÉ PUBLIC : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT 2012 « Moulin Tranche Poids et Varruge »

✓ Approbation de la CAO pour choix du candidat

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à l'ouverture des plis par la Commission d'Appel d'Offres du 10 septembre 2012 concernant la consultation pour les travaux d'assainissement 2012 « Moulin d'en haut et Varruge », l'entreprise SPIE BATIGNOLLES PETAVIT - 71960 LA ROCHE VINEUSE a été retenue pour les travaux suivants :

Fourniture et pose de collecteurs d'assainissement eaux usées sous voiries communales : 680ml pour un coût HT de 151 936.50 € soit 181 716.05 € TTC (offre de base solution en grès)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, VALIDE le choix de l'entreprise retenue par la CAO.

✓ Création d'une servitude eaux usées

Afin que les travaux d'assainissement puissent être réalisés dans de bonnes conditions, il est nécessaire de prévoir une servitude pour l'implantation de la canalisation sur des propriétés privées.

M. et Mme Daniel MARTIN, M. et Mme Thierry SAILLARD, M. Christophe POUCHON et Mme Hélène CHARNAY-POCHON ont donné leur accord pour la constitution d'une servitude de passage en tréfonds sur leurs propriétés.

Exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, SOLLICITE la création d'une servitude sur les parcelles cadastrées D n° 520 - 518 - 524 - 525 419 au profit de la commune d'Igé appartenant à M. et Mme Daniel MARTIN, M. et Mme Thierry SAILLARD, M. Christophe POUCHON et Mme Hélène CHARNAY-POCHON

La servitude sera établie en fonction du plan de recollement fourni à la fin des travaux dans le but d'avoir des indications précises sur l'implantation exacte de la canalisation.

3^{ème} POINT : CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX ET AMÉNAGEMENT D'UNE SURFACE COMMERCIALE - MISSIONS SPS/CONTRÔLE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à l'issue de la consultation concernant les missions SPS et CONTRÔLE pour les travaux d'aménagement d'une surface commerciale et la construction d'ateliers municipaux, il a été retenu en partenariat avec le Cabinet ROBIN, maître d'œuvre du projet, les cabinets suivants :

1. Pour la mission SPS : le cabinet BECS à LUGNY pour :

L'aménagement d'une surface commerciale 1 860 € HT soit 2 224.56 € TTC

La construction d'ateliers municipaux 1 860 € HT soit 2 224.56 € TTC

2. Pour la mission CONTRÔLE : le cabinet SOCOTEC à CHATENAY LE ROYAL pour :

L'aménagement d'une surface commerciale 3 300 € HT soit 3 946.80 € TTC

La construction d'ateliers municipaux 2 200 € HT soit 2 631.20 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré VALIDE le choix des cabinets retenus.

4^{ème} POINT : AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE : CONVENTION D'ADHÉSION RELATIVE À L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE BÂTI DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré à l'Agence Technique Départementale en date du 14 mai 2012 dont les principales missions sont d'apporter une assistance d'ordre technique, juridique, financier, environnemental. L'ATD 71 propose par le biais d'une convention de mettre en place un dispositif (logiciel de gestion énergétique du patrimoine bâti) pour permettre à la commune d'avoir une vision globale de ses consommations énergétiques et de les maîtriser en préconisant des interventions pertinentes.

Exposé entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention.

5^{ème} POINT : ONF - DÉLIVRANCE DES COUPES 2013

Monsieur le Maire présente les délivrances des coupes pour 2013.

- Inscription des parcelles forestières à l'état d'assiette des coupes pour l'exercice 2013 : n° 29 - 30 - 51 - 52 - 72 - 73.
- Affouages 2013/2014 : parcelles n° 23 - 24. Délais d'exploitation : Abattage et façonnage : 15 avril 2014
Débardage : 15 octobre 2014. Il propose que le prix reste inchangé, à savoir 45 € par affouage.

Exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **ACCEPTÉ** les conditions énoncées ci-dessus. Monsieur le Maire fait le point avec l'assemblée sur l'affouage 2012. La parcelle 79 est à terminer (affouage 2011) et la parcelle 56 (4.5 hectares) a été délivrée.

L'organisation des lots sera à réaliser avec les garants, la commission Bois & Forêt et les agents communaux le **VENDREDI 26 OCTOBRE 2012 à 8 H 30** (rendez-vous en mairie).

6^{ème} POINT : ADHÉSION À LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRES

Monsieur le Maire informe les membres présents que l'éventuelle adhésion à la FNCOFOR a été présentée à la commission Bois & Forêt le mardi 11 septembre 2012 (à la suite de la réunion pour l'étude d'une chaufferie bois) et que celle-ci a émis un avis favorable.

Il rappelle l'objectif de la commune d'assurer la conservation, l'amélioration, la bonne croissance de la forêt communale pour mieux répondre aux souhaits des administrés et au développement du territoire. L'action menée par la FNCOFOR et ses associations départementales permet d'aller dans ce sens et il souligne l'intérêt qu'il y aurait pour la commune de rejoindre le réseau des communes forestières.

Il propose au conseil d'adhérer à la FNCOFOR ainsi que, dans le respect de ses statuts, à l'entité régionale de certification de la gestion forestière PEFC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, à 10 voix **POUR**, 1 voix **CONTRE** et 2 **ABSTENTIONS**, d'adhérer à la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) après avoir pris connaissance de ses statuts.

7^{ème} POINT : BILAN GARDERIE PÉRISCOLAIRE 2011/2012

Monsieur le Maire présente le bilan de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2011/2012, à savoir : 59 enfants inscrits représentant 39 familles.

Total RECETTES : **10 686.50 €**

Total DÉPENSES : **10 707.90 €**

Il propose de ne pas augmenter les tarifs pour la garderie. Accord à l'unanimité.

8^{ème} POINT : DEVIS DIVERS

- Chambre des Métiers et de l'Artisanat : frais de dossier pour subvention FISAC dans le cadre de l'opération aménagement d'une surface commerciale : 1 200 € TTC - Accord à l'unanimité.

9^{ème} POINT : ALIÉNATION D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN RURAL - MISE EN PLACE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 09 juillet 2012, il avait été question de modifier l'accès du chemin rural dit de Créaut (dénomination cadastrale) donnant sur la RD 134 au Munet. Une procédure d'enquête publique préalable à l'aliénation doit être menée (désaffectation de l'usage public). Accord à l'unanimité pour procéder à l'ouverture d'une enquête publique. Puis, il rappelle qu'il avait été convenu de fixer le prix des transactions à 2 € le m² et de partager par moitié les frais notariés. 3 actes seront nécessaires.

Pour ces trois ventes, les frais d'acte seront partagés par moitié entre les acquéreurs et les vendeurs.

Exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE** de fixer le prix d'acquisition et de vente à 2 € le m² comme indiqué ci-dessus.

10^{ème} POINT : RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES - CONVENTION D'UTILISATION PONCTUELLE DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un courrier de la CAMVAL sollicitant la commune pour mettre à disposition la garderie périscolaire pour accueillir par demi-journées, le vendredi de 9 à 12 h, les animatrices qui ont pour mission d'organiser des ateliers (animation / éveil) pour les assistantes maternelles et pour répondre aux parents qui recherchent des solutions de garde pour leurs enfants.

Dans le but de sécuriser les relations entre la commune et la CAMVAL, une convention d'occupation ponctuelle du local garderie doit être signée.

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** la convention d'utilisation ponctuelle du local garderie pour accueil des activités du RAM.

11^{ème} POINT : GRDF - CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION DE DONNÉES NUMÉRIQUES DES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL

Dans le cadre de l'intégration des réseaux publics dans le logiciel « cadastre », Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de signer une convention de mise à disposition de données numériques avec GRDF pour pouvoir bénéficier de la totalité du réseau de distribution de gaz naturel.

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le maire à signer ladite convention.

12^{ème} POINT : CRÉATION ZAC : CHOIX DU MANDATAIRE

Suite à l'exposé de M. BURTIN et après que chacun (e) puisse s'exprimer, le conseil municipal, à l'unanimité, **DESIGNE** la SEMA comme mandataire de la commune pour coordonner et piloter l'ensemble des études préalables en vue de la création d'une ZAC.

13^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

- 1) Don à la commune d'Igé d'un pressoir par M. Marc DISERENS. Une réflexion sera menée pour l'installation de cet équipement sur la commune.
- 2) Cimetière : procédure de reprise d'une centaine de concessions échues en état d'abandon avec l'assistance du cabinet ELABOR sur une durée de 3 ans.
- 3) Remise d'un prix RACOUCHOT à la commune d'Igé par la DDEN le vendredi 05 octobre 2012 à 15h30 à l'école pour les travaux réalisés au groupe scolaire (200 € pour la coopérative scolaire)
- 4) Repas communal le samedi 20 octobre 2012 à 12 h à la salle polyvalente.
- 5) Réunion publique sur le PLU le mercredi 03 octobre 2012 à 20 h 30 à la salle polyvalente.
- 6) Réunion à la Préfecture de Saône-et-Loire le lundi 15 octobre 2012 à 15h30 pour la dissolution du SIVOM du Val Lamartinien et les conditions de reprise du gîte.
- 7) Présentation de l'étude de faisabilité pour une chaufferie bois le lundi 22 octobre 2012 à 18 h en mairie.
- 8) Visite de la Placette Claude Pain pour futur aménagement : une réunion de la commission bâtiment est à fixer.
- 9) La parole est donnée à Denis BERTHOUD : M. Guérin souhaite louer des parcelles communales à proximité de la jachère fleurie. Un accord de principe est donné pour un bail petites parcelles.

Tous les points ayant été abordés, la séance s'est levée à 22 h 46

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 09 novembre 2012 à 20 h 30

Affichage le 09 octobre 2012